

Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

N° AMM : FR-2024-0052

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides **COMUS Cu₂O-BASED ANTIFOULING PAINTS**,*

<i>de la société</i>	COMUS SAS
<i>enregistrée sous le numéro</i>	BC-YP036681-12

Vu le résumé des caractéristiques du produit en langue anglaise, harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée relative à la famille de produits,

Vu les conclusions de l'évaluation du 26 avril 2024,

Considérant que l'utilisation des produits de la famille de produits biocides COMUS Cu₂O-BASED ANTIFOULING PAINTS en l'absence d'équipement de protection individuelle par des utilisateurs non professionnels peut avoir des effets inacceptables pour la santé humaine. Par conséquent la famille de produits biocides ne répond pas au critère de l'article 19, paragraphe 1, section b, point iii du règlement (UE) N°528/2012.

Considérant que l'utilisation des produits de la famille de produits biocide COMUS Cu₂O-BASED ANTIFOULING PAINTS peut avoir des effets inacceptables pour l'environnement marin à l'intérieur des ports de plaisance. Par conséquent la famille de produits biocides ne répond pas au critère de l'article 19, paragraphe 1, section b, point iv du règlement (UE) N°528/2012.

Considérant la nécessité de disposer de moyens de protection des coques de bateaux contre les salissures pour garantir leur navigabilité et l'absence d'alternatives appropriées aux peintures antisalissures pour l'ensemble des usages, la non autorisation de la famille de produits biocides pourrait avoir des conséquences négatives disproportionnées pour la société par rapport aux risques que son utilisation représente dans les conditions précisées en annexe. Par conséquent les conditions du paragraphe 5 de l'article 19 du règlement n° 528/2012 sont remplies.

Considérant que les conditions d'emploi de la famille de produits biocides incluent des mesures appropriées d'atténuation des risques, tel que visées à l'article 19, paragraphe 5, du règlement (UE) no 528/2012,

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché de la famille produits biocides désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe,

Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation de la présente famille de produits est fixée à 10 ans à compter de la date d'autorisation de la famille de produits.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) N° 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le 18/10/2024

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques de la famille de produits

Partie I.- premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	COMUS CU2O-BASED ANTIFOULING PAINTS
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

1.2. Type de famille de produits

Types de produit	TP21
------------------	------

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	COMUS SAS
	Adresse	2 Rue Henri Rol-Tanguy 91180 Saint-Germain Lès Arpajon France
Numéro de demande	BC-YP036681-12	
Type de demande	Autorisation de mise sur le marché	
Numéro d'autorisation	FR-2024-0052	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	Nautix SAS
Adresse du fabricant	24 Rue Nicolas Appert, PA des 5 Chemins 56520 Guidel France
Emplacement des sites de fabrication	24 Rue Nicolas Appert, PA des 5 Chemins 56520 Guidel France

Nom du fabricant	Comus SAS
Adresse du fabricant	2 Rue Henri Rol-Tanguy 91180 Saint-Germain Lès Arpajon France
Emplacement des sites de fabrication	2 Rue Henri Rol-Tanguy 91180 Saint-Germain Lès Arpajon France

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	1289 – Oxyde de dicuivre
Nom du fabricant	Nordox AS
Adresse du fabricant	Østensjøveien 13 0661 Oslo Norvège
Emplacement des sites de fabrication	Østensjøveien 13 0661 Oslo Norvège

Substance active	Oxyde de dicuivre
Nom du fabricant	American Chemet Corporation
Adresse du fabricant	740 Waukegan Road, Suite 202 60015 Deerfield (Illinois) Etats-Unis
Emplacement des sites de fabrication	145 Highway 282, P.O. box 1160 59635 East Helena (Montana) Etats-Unis

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	22,6	39,3
Xylene	1,2 dimethylbenzene	Formulant	1330-20-7	215-535-7	6,10	9
Ethylbenzene	Ethylbenzene	Formulant	100-41-4	202-849-4	0	2,25
Toluene	1-Methylbenzene	Formulant	108-88-3	203-625-9	0	0,18
Benzene	Benzene	Formulant	71-43-2	200-753-7	0	0,029
Dioxyde de titane	diooxotitanium	Formulant	13463-67-7	236-675-5	0	7,4
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	8,7	14
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		17	19,5
Dioxyde de silicium		Formulant	7631-86-9	231-545-4	0	0,34
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	3	5

2.2. Type de formulation

AL – Liquide destiné à être utilisé sans dilution

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	SAISONNIER soluble
-----------------------	--------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP21 – Produits antisalissures
----------------------------	--------------------------------

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	22,6	22,6
Xylène	1,2 dimethylbenzene	Formulant	1330-20-7	215-535-7	9	9
Ethylbenzene	Ethylbenzene	Formulant	100-41-4	202-849-4	0	2,25
Toluene	1-Methylbenzene	Formulant	108-88-3	203-625-9	0	0,18
Benzene	Benzene	Formulant	71-43-2	200-753-7	0	0,029
Dioxyde de titane	diooxotitanium	Formulant	13463-67-7	236-675-5	0	5
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	13,5	13,5
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		19,5	19,5
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	3	3

2.2. Types de formulations

AL – Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique Catégorie 1 Liquide inflammable, cat 3 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeur inflammable H290 : Peut être corrosif pour les métaux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



	<p>H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.</p>
Étiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	<p>H226 : Liquide et vapeur inflammable H290 : Peut être corrosif pour les métaux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants P103 : Lire l'étiquette avant utilisation P201 : Se procurer les instructions avant l'utilisation P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P273 : Eviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise P321 : Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette) P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation P370 + P378 : En cas d'incendie : utiliser... pour l'extinction P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants</p>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



	<p>P391 : Recueillir le produit répandu P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche P403 + P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais P405 : Garder sous clef P406 : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en... avec doublure intérieure résistant à la corrosion P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
Note	<p>EUH211 : Attention ! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards. Contient du « colophane »</p>

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Non-professionnels – Peinture antisalissure à matrice soluble pour utilisation saisonnière (usage amateur, bateaux < 24m, eau de mer)

Type de produit	TP 21
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Peinture antisalissure à matrice soluble pour voiliers, bateaux de pêche-plaisance et bateaux à moteur à vitesse maximale de 30 nœuds (usage amateur, bateaux inférieurs à 24m, eau de mer).
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Milieux marins
Méthode(s) d'application	Application : - au pinceau - au rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produits prêts à l'emploi: 10 m ² /L/couche de peinture 2 couches de peinture (épaisseur totale sèche : 100 µm) Une application par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en métal de 0,75 ou 2,5 L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- La durée de vie en service du produit dépend directement de l'épaisseur de la peinture appliquée, des conditions environnementales et de l'usage du bateau. Pour information, les essais d'efficacité ont été réalisés avec une épaisseur de couche de 100 µm pendant 8 à 9 mois.
- Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter à la dose d'application afin d'assurer l'efficacité pendant au moins une saison d'encrassement.
- Ne pas utiliser sur les coques en aluminium.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Respecter les instructions d'utilisation.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Mélanger avant utilisation.
- Les activités d'application de la peinture, d'entretien et de réparation des coques doivent être menées dans une zone confinée afin d'empêcher tout rejet vers l'environnement. Ces activités doivent avoir lieu sur un sol imperméable ou un sol recouvert d'un matériau imperméable. Tous les rejets issus de l'application du produit, de la maintenance et de la réparation des coques doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) des lunettes et un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant l'application du produit.
- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 4 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant le retrait de la peinture.
- Se laver les mains après manipulation du produit.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas toucher le produit pendant l'application.
- Tenir les personnes non équipées d'EPI en dehors de la zone de traitement.
- Les enfants doivent être tenus à l'écart des supports peints pendant le séchage de la peinture.
- Le retrait de l'ancienne peinture et l'application de la nouvelle ne doivent pas être réalisés le même jour.
- L'étiquette du produit doit contenir des pictogrammes bien visibles indiquant que des gants, une combinaison, des lunettes et un masque respiratoire sont nécessaires.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, avoir l'emballage du produit ou l'étiquette à portée de main.
- EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale
- En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir.

- Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.
- Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 2 ans.
- Ne pas stocker le produit à une température supérieure à 25°C.
- Protéger le produit du froid.
- Stocker hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	MARIN YACHTING				
Numéro d'autorisation	FR-2024-0052-1-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	22,6
Xylène	1,2 diméthylbenzène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	9
Ethylbenzène	Ethylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	1,8
Toluène	1-Méthylbenzène	Formulant	108-88-3	203-625-9	0,18
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,029
Dioxyde de titane	dioxyde de titane	Formulant	13463-67-7	236-675-5	5
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	13,5
Solvant naphtha aromatique		Formulant	64742-95-6		19,5
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	3

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	SAISONNIER insoluble
-----------------------	----------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP21 – Produits antisalissures
----------------------------	--------------------------------

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	22,6	22,6
Xylene	1,2 dimethylbenzene	Formulant	1330-20-7	215-535-7	7,5	7,5
Ethylbenzene	Ethylbenzene	Formulant	100-41-4	202-849-4	0	1,88
Toluene	1-Methylbenzene	Formulant	108-88-3	203-625-9	0	0,15
Benzene	Benzene	Formulant	71-43-2	200-753-7	0	0,027
Dioxyde de titane	diooxotitanium	Formulant	13463-67-7	236-675-5	0	7,4
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	10,1	10,1
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		19,5	19,5
Dioxyde de silicium		Formulant	7631-86-9	231-545-4	0	0,34
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	3	3

2.2. Types de formulations

AL – Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique Catégorie 1 Liquide inflammable, cat 3 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeur inflammable H290 : Peut être corrosif pour les métaux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

	<p>H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.</p>
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	<p>H226 : Liquide et vapeur inflammable H290 : Peut être corrosif pour les métaux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants P103 : Lire l'étiquette avant utilisation P201 : Se procurer les instructions avant l'utilisation P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P281 : Utiliser l'équipement de protection individuel requis P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise P321 : Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette) P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation P370 + P378 : En cas d'incendie : utiliser... pour l'extinction P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants</p>

	<p>P391 : Recueillir le produit répandu P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche P403 + P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais P405 : Garder sous clef P406 : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en... avec doublure intérieure résistant à la corrosion P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
Note	<p>EUH211 : Attention ! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards. Contient du « colophane »</p>

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Non-professionnel – Peinture antisalissure à matrice insoluble pour voiliers et bateaux à moteur à vitesse maximale de 25 nœuds (usage non-professionnel, bateaux < 24m, eau de mer).

Type de produit	TP 21
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Peinture antisalissure à matrice insoluble pour voiliers et bateaux à moteur à vitesse maximale de 25 nœuds (usage non-professionnel, bateaux inférieurs à 24m, eau de mer).
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Milieux marins
Méthode(s) d'application	Application : - au pinceau - au rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produits prêts à l'emploi: 10 m ² /L/couche de peinture 2 couches de peinture (épaisseur totale sèche : 100 µm) Une application par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnel (Grand-public)
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en métal de 0,75 - 2,5 - 10 L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- La durée de vie en service du produit dépend directement de l'épaisseur de la peinture appliquée, des conditions environnementales et de l'usage du bateau. Pour information, les essais d'efficacité ont été réalisés avec une épaisseur de couche de 100 µm pendant 6 à 11 mois
- Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter à la dose d'application recommandée afin d'assurer l'efficacité pendant au moins une saison d'encrassement.
- Ne pas utiliser sur les coques en aluminium.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Respecter les instructions d'utilisation.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Mélanger le produit avant utilisation
- Les activités d'application de la peinture, d'entretien et de réparation des coques doivent être menées dans une zone confinée afin d'empêcher tout rejet vers l'environnement. Ces activités doivent avoir lieu sur un sol imperméable ou un sol recouvert d'un matériau imperméable. Tous les rejets issus de l'application du produit, de la maintenance et de la réparation des coques doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), des lunettes et un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant l'application du produit.
- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 4 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant le retrait de la peinture.
- Se laver les mains après manipulation du produit.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas toucher le produit pendant l'application.
- Tenir les personnes non équipées d'EPI en dehors de la zone de traitement.
- Les enfants doivent être tenus à l'écart des supports peints pendant le séchage de la peinture.
- Le retrait de l'ancienne peinture et l'application de la nouvelle ne doivent pas être réalisés le même jour.
- L'étiquette du produit doit contenir des pictogrammes bien visibles indiquant que des gants, une combinaison, des lunettes et un masque respiratoire sont nécessaires.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, avoir l'emballage du produit ou l'étiquette à portée de main.
- EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes : Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Rincer immédiatement et abondamment avec de



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison/un médecin

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 2 ans
- Ne pas stocker le produit à une température supérieure à 25°C
- Protéger le produit du froid
- Stocker hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	PERFORMANCE NB				
Numéro d'autorisation	FR-2024-0052-2-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	22,6
Xylène	1,2 diméthylbenzène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	7,5
Ethylbenzène	Ethylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	1,88
Toluène	1-Méthylbenzène	Formulant	108-88-3	203-625-9	0,15
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,027
Dioxyde de titane	dioxyde de titane	Formulant	13463-67-7	236-675-5	7,40
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	10,1
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		19,5
Dioxyde de silicium		Formulant	7631-86-9	231-545-4	0,34
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	3

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

1. Information administrative sur le Meta RCP 3

1.1. Identification du Meta RCP 3

Identification	PLAISANCE SOLUBLE
-----------------------	-------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP21 – Produits antisalissures
----------------------------	--------------------------------

2. Composition du Meta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	30	30
Xylene	1,2 dimethylbenzene	Formulant	1330-20-7	215-535-7	9	9
Ethylbenzene	Ethylbenzene	Formulant	100-41-4	202-849-4	0	2,25
Toluene	1-Methylbenzene	Formulant	108-88-3	203-625-9	0	0,18
Benzene	Benzene	Formulant	71-43-2	200-753-7	0	0,028
Dioxyde de titane	diooxotitanium	Formulant	13463-67-7	236-675-5	0	6
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	13	14
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		19	19
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	3	3

2.2. Types de formulations

AL – Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique Catégorie 1 Liquide inflammable, cat 3 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeur inflammable H290 : Peut être corrosif pour les métaux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



anses

	<p>H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.</p>
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	<p>H226 : Liquide et vapeur inflammable H290 : Peut être corrosif pour les métaux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants P103 : Lire l'étiquette avant utilisation P201 : Se procurer les instructions avant l'utilisation P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise P321 : Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette) P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin</p>

	<p>P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation P370 + P378 : En cas d'incendie : utiliser... pour l'extinction P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants P391 : Recueillir le produit répandu P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche P403 + P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais P405 : Garder sous clef P406 : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en... avec doublure intérieure résistant à la corrosion P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
Note	<p>EUH211 : Attention ! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards. Contient du « colophane »</p>

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Non-professionnels - Peinture antisalissure soluble pour utilisateurs occasionnels (usage non-professionnel, bateaux < 24m, eau de mer)

Type de produit	TP 21
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Peinture antisalissure soluble pour utilisateurs occasionnels recommandée pour les voiliers, les bateaux de pêche-plaisance et les bateaux à moteur de vitesse maximale 30 nœuds (usage non professionnel, bateaux inférieurs à 24m, eau de mer).
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Milieux marins
Méthode(s) d'application	Application : - au pinceau - au rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produits prêts à l'emploi: 10 m ² /L/couche de peinture 2 couches de peinture (épaisseur totale sèche : 100 µm) Une application par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnel (Grand public)
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en métal de 0,75 ou 2,5 L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Non-professionnels – Peinture antisalissure à matrice soluble pour utilisateurs occasionnels (usage non-professionnel, bateaux < 24m, eau de mer)

Type de produit	TP 21
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Peinture antisalissure à matrice soluble pour utilisateurs occasionnels recommandée pour les voiliers, les bateaux de pêche-plaisance et les bateaux à moteur. Cette peinture est adaptée aux bateaux restant dans des zones de courant modéré, et naviguant dans des zones de salissures moyennes (usage non-professionnel , bateaux inférieurs à 24m, eau de mer).
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Milieux marins
Méthode(s) d'application	Application : - au pinceau - au rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produits prêts à l'emploi: 10 m ² /L/couche de peinture 2 couches de peinture (épaisseur totale sèche : 100 µm) Une application par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels (grand public)
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en métal de 0,75 - 2,5 - 5L

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- La durée de vie en service du produit dépend directement de l'épaisseur de la peinture appliquée, des conditions environnementales et de l'usage du bateau. Pour information, les essais d'efficacité ont été réalisés avec une épaisseur de couche de 100 µm pendant 10 à 18 mois.
- Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter à la dose d'application recommandée afin d'assurer l'efficacité pendant au moins une saison d'encrassement.
- Ne pas utiliser sur les coques en aluminium.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Respecter les instructions d'utilisation.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Mélanger le produit avant utilisation.
- Les activités d'application de la peinture, d'entretien et de réparation des coques doivent être menées dans une zone confinée afin d'empêcher tout rejet vers l'environnement. Ces activités doivent avoir lieu sur un sol imperméable ou un sol recouvert d'un matériau imperméable. Tous les rejets issus de l'application du produit, de la maintenance et de la réparation des coques doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) des lunettes et un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant l'application du produit.
- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 4 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant le retrait de la peinture.
- Se laver les mains après manipulation du produit.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas toucher le produit pendant l'application.
- Tenir les personnes non équipées d'EPI en dehors de la zone de traitement.
- Les enfants doivent être tenus à l'écart des supports peints pendant le séchage de la peinture.
- Le retrait de l'ancienne peinture et l'application de la nouvelle ne doivent pas être réalisés le même jour.
- L'étiquette du produit doit contenir des pictogrammes bien visibles indiquant que des gants, une combinaison, des lunettes et un masque respiratoire sont nécessaires.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, avoir l'emballage du produit ou l'étiquette à portée de main
- EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale
- En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir.

- Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min.
- Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.
- Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 2 ans
- Ne pas stocker le produit à une température supérieure à 25°C
- Protéger le produit du froid
- Stocker hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	PERFORMER ERODABLE ANTIFOULING ERODABLE USHIP				
Numéro d'autorisation	FR-2024-0052-3-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	30
Xylène	1,2 diméthylbenzène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	9
Ethylbenzène	Ethylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	2,25
Toluène	1-Méthylbenzène	Formulant	108-88-3	203-625-9	0,18
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,028
Dioxyde de titane	dioxyde de titane	Formulant	13463-67-7	236-675-5	6
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	14
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		19

Nom commercial	PERFORMER ERODABLE ANTIFOULING ERODABLE USHIP				
Numéro d'autorisation	FR-2024-0052-3-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	3

Nom commercial	PERFORMER YACHTING				
Numéro d'autorisation	FR-2024-0052-3-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	30
Xylene	1,2 dimethylbenzene	Formulant	1330-20-7	215-535-7	9
Ethylbenzene	Ethylbenzene	Formulant	100-41-4	202-849-4	2,25
Toluene	1-Methylbenzene	Formulant	108-88-3	203-625-9	0,18
Benzene	Benzene	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,028
Dioxyde de titane	diooxotitanium	Formulant	13463-67-7	236-675-5	5
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	13
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		19
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	3

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 4

1. Information administrative sur le Meta RCP 4

1.1. Identification du Meta RCP 4

Identification	PLAISANCE INSOLUBLE
-----------------------	---------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 4	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	21 – Produits antisalissure
----------------------------	-----------------------------

2. Composition du Meta RCP 4

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 4

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	30	30
Xylene	1,2 dimethylbenzene	Formulant	1330-20-7	215-535-7	6,10	9
Ethylbenzene	Ethylbenzene	Formulant	100-41-4	202-849-4	0	2,25

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Toluene	1-Methylbenzene	Formulant	108-88-3	203-625-9	0	0,18
Benzene	Benzene	Formulant	71-43-2	200-753-7	0	0,028
Dioxyde de titane	diooxotitanium	Formulant	13463-67-7	236-675-5	0	7,4
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	8,9	11
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		17	19
Dioxyde de silicium		Formulant	7631-86-9	231-545-4	0	0,31
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	3	4,9

2.2. Types de formulations

AL – Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 4

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique Catégorie 1 Liquide inflammable, cat 3 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeur inflammable H290 : Peut être corrosif pour les métaux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeur inflammable H290 : Peut être corrosif pour les métaux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants P103 : Lire l'étiquette avant utilisation P201 : Se procurer les instructions avant l'utilisation P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



anses

	<p>P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P273 : Eviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P281 : Utiliser l'équipement de protection individuel requis P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise P321 : Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette) P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation P370 + P378 : En cas d'incendie : utiliser... pour l'extinction P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants P391 : Recueillir le produit répandu P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche P403 + P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais P405 : Garder sous clef P406 : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en... avec doublure intérieure résistant à la corrosion P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
Note	<p>EUH211 : Attention ! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards. Contient du « colophane »</p>

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 4

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Non-professionnels – Peinture antisalissure à matrice insoluble recommandée pour bateaux rapides ou à l'échouage (usage non-professionnel, bateaux < 24m, eau de mer)

Type de produit	TP 21
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Peinture antisalissure à matrice insoluble recommandée pour voiliers, bateaux de pêche, promenade, vedettes rapides et bateaux à l'échouage ou sur remorque (usage non-professionnel , bateaux inférieurs à 24m, eau de mer).
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Milieux marins
Méthode(s) d'application	Application : - au pinceau - au rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produits prêts à l'emploi: 10 m ² /L/couche de peinture 2 couches de peinture (épaisseur totale sèche : 100 µm) Une application par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels (grand public)
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en métal de 0,75 ou 2,5 L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Non-professionnels – Peinture antisalissure à matrice insoluble pour bateaux restant à flot toute l'année, bateaux de plaisance et bateaux à vitesse inférieure à 25 nœuds (usage non-professionnel, bateaux < 24m, eau de mer).

Type de produit	TP 21
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Peinture antisalissure à matrice insoluble pour bateaux restant à flot toute l'année, bateaux de plaisance et bateaux à vitesse inférieure à 25 nœuds (usage non-professionnel , bateaux inférieurs à 24m, eau de mer).
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Milieux marins
Méthode(s) d'application	Application : - au pinceau - au rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produits prêts à l'emploi: 10 m ² /L/couche de peinture 2 couches de peinture (épaisseur totale sèche : 100 µm) Une application par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels (grand public)
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en métal de 0,75 ou 2,5 L

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 4

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- La durée de vie en service du produit dépend directement de l'épaisseur de la peinture appliquée, des conditions environnementales et de l'usage du bateau. Pour information, les essais d'efficacité ont été réalisés avec une épaisseur de couche de 100 µm pendant 10 mois
- Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter à la dose d'application recommandée afin d'assurer l'efficacité pendant au moins une saison d'encrassement.
- Ne pas utiliser sur les coques en aluminium.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Respecter les instructions d'utilisation.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Mélanger le produit avant utilisation
- Les activités d'application de la peinture, d'entretien et de réparation des coques doivent être menées dans une zone confinée afin d'empêcher tout rejet vers l'environnement. Ces activités doivent avoir lieu sur un sol imperméable ou un sol recouvert d'un matériau imperméable. Tous les rejets issus de l'application du produit, de la maintenance et de la réparation des coques doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) des lunettes et un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant l'application du produit.
- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 4 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant le retrait de la peinture.
- Se laver les mains après manipulation du produit.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas toucher le produit pendant l'application.
- Tenir les personnes non équipées d'EPI en dehors de la zone de traitement.
- Les enfants doivent être tenus à l'écart des supports peints pendant le séchage de la peinture.
- Le retrait de l'ancienne peinture et l'application de la nouvelle ne doivent pas être réalisés le même jour.
- L'étiquette du produit doit contenir des pictogrammes bien visibles indiquant que des gants, une combinaison, des lunettes et un masque respiratoire sont nécessaires.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, avoir l'emballage du produit ou l'étiquette à portée de main.
- EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- En cas de symptômes : Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale
- En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min.
- Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.
- Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 2 ans
- Ne pas stocker le produit à une température supérieure à 25°C
- Protéger le produit du froid
- Stocker hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 4

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	PERFORMER MATRICE DURE ANTIFOULING MATRICE DURE USHIP				
Numéro d'autorisation	FR-2024-0052-4-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	30
Xylène	1,2 diméthylbenzène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	9
Ethylbenzène	Ethylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	2,25
Toluène	1-Méthylbenzène	Formulant	108-88-3	203-625-9	0,18
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,028
Dioxyde de titane	dioxyde de titane	Formulant	13463-67-7	236-675-5	6
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	11
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		19
Dioxyde de silicium		Formulant	7631-86-9	231-545-4	0,31
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	3

Nom commercial	NEO NB				
Numéro d'autorisation	FR-2024-0052-4-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	30
Xylène	1,2 diméthylbenzène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	6,1
Ethylbenzène	Ethylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	1,22

Nom commercial	NEO NB				
Numéro d'autorisation	FR-2024-0052-4-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Toluene	1-Methylbenzene	Formulant	108-88-3	203-625-9	0,18
Benzene	Benzene	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,028
Dioxyde de titane	diooxotitanium	Formulant	13463-67-7	236-675-5	7,4
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	8,9
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		17
Dioxyde de silicium		Formulant	7631-86-9	231-545-4	0,31
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	4,9

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 5

1. Information administrative sur le Meta RCP 5

1.1. Identification du Meta RCP 5

Identification	CROISIERE SOLUBLE
-----------------------	-------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 5	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	21 – Produits antisalissure
----------------------------	-----------------------------

2. Composition du Meta RCP 5

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 5

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	35	35
Xylene	1,2 dimethylbenzene	Formulant	1330-20-7	215-535-7	9	9
Ethylbenzene	Ethylbenzene	Formulant	100-41-4	202-849-4	0	2,25
Toluene	1-Methylbenzene	Formulant	108-88-3	203-625-9	0	0,18
Benzene	Benzene	Formulant	71-43-2	200-753-7	0	0,027
Dioxyde de titane	diooxotitanium	Formulant	13463-67-7	236-675-5	0	5
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	13,5	13,5
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		18	18
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	3	3



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



2.2. Types de formulations

AL – Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 5

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique Catégorie 1 Liquide inflammable, cat 3 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeur inflammable H290 : Peut être corrosif pour les métaux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeur inflammable H290 : Peut être corrosif pour les métaux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants P103 : Lire l'étiquette avant utilisation P201 : Se procurer les instructions avant l'utilisation P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P273 : Eviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



	<p>équipement de protection des yeux/du visage P281 : Utiliser l'équipement de protection individuel requis P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise P321 : Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette) P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation P370 + P378 : En cas d'incendie : utiliser... pour l'extinction P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants P391 : Recueillir le produit répandu P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche P403 + P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais P405 : Garder sous clef P406 : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en... avec doublure intérieure résistant à la corrosion P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
Note	<p>EUH211 : Attention ! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards. Contient du « colophane »</p>

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 5

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Non-professionnels – Peinture antisalissure soluble pour les voiliers, les bateaux de croisière et bateaux à moteur à vitesse maximale de 30 nœuds (usage non-professionnel, bateaux < 24m, eau de mer)

Type de produit	TP 21
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Peinture antisalissure soluble haute performance recommandée pour voiliers et bateaux à moteur de croisière à vitesse maximale 30 nœuds, y compris les bateaux restant à flot toute l'année même sur des zones de courant modéré (usage amateur, bateaux inférieurs à 24m, eau de mer).
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Milieux marins



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Méthode(s) d'application	Application : - au pinceau - au rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produits prêts à l'emploi: 10 m ² /L/couche de peinture 2 couches de peinture (épaisseur totale sèche : 100 µm) Une application par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnel (Grand public)
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en métal de 0,75 - 2,5 - 5L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 5

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- La durée de vie en service du produit dépend directement de l'épaisseur de la peinture appliquée, des conditions environnementales et de l'usage du bateau. Pour information, les essais d'efficacité ont été réalisés avec une épaisseur de couche de 100 µm pendant 14 à 18 mois
- Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter à la dose d'application recommandée afin d'assurer l'efficacité pendant au moins une saison d'encrassement.
- Ne pas utiliser sur les coques en aluminium.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Respecter les instructions d'utilisation.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Mélanger le produit avant utilisation
- Les activités d'application de la peinture, d'entretien et de réparation des coques doivent être menées dans une zone confinée afin d'empêcher tout rejet vers l'environnement. Ces activités doivent avoir lieu sur un sol imperméable ou un sol recouvert d'un matériau imperméable. Tous les rejets issus de l'application du produit, de la maintenance et de la réparation des coques doivent être considérés comme des déchets dangereux et



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



être traités en tant que tel.

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) des lunettes et un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant l'application du produit.
- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 4 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant le retrait de la peinture.
- Se laver les mains après manipulation du produit.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas toucher le produit pendant l'application.
- Tenir les personnes non équipées d'EPI en dehors de la zone de traitement.
- Les enfants doivent être tenus à l'écart des supports peints pendant le séchage de la peinture.
- Le retrait de l'ancienne peinture et l'application de la nouvelle ne doivent pas être réalisés le même jour.
- L'étiquette du produit doit contenir des pictogrammes bien visibles indiquant que des gants, une combinaison, des lunettes et un masque respiratoire sont nécessaires.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, avoir l'emballage du produit ou l'étiquette à portée de main
- EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- En cas de symptômes : Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale
- En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 2 ans
- Ne pas stocker le produit à une température supérieure à 25°C
- Protéger le produit du froid
- Stocker hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 5

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	A3 YACHTING				
Numéro d'autorisation	FR-2024-0052-5-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	35
Xylène	1,2 diméthylbenzène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	9
Ethylbenzène	Ethylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	2,25
Toluène	1-Méthylbenzène	Formulant	108-88-3	203-625-9	0,18
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,027
Dioxyde de titane	dioxyde de titane	Formulant	13463-67-7	236-675-5	5
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	13,5
Solvant naphtha aromatique		Formulant	64742-95-6		18
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	3

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 6

1. Information administrative sur le Meta RCP 6

1.1. Identification du Meta RCP 6

Identification	CROISIERE INSOLUBLE
-----------------------	---------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 6	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	21 – Produits antisalissure
----------------------------	-----------------------------

2. Composition du Meta RCP 6

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 6

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	35	35
Xylène	1,2 diméthylbenzène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	7,3	9
Ethylbenzène	Ethylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	0	2,25

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Toluene	1-Methylbenzene	Formulant	108-88-3	203-625-9	0	0,18
Benzene	Benzene	Formulant	71-43-2	200-753-7	0	0,027
Dioxyde de titane	diooxotitanium	Formulant	13463-67-7	236-675-5	0	7,4
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	8,7	10,5
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		17,7	18
Dioxyde de silicium		Formulant	7631-86-9	231-545-4	0	0,18
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	3	5

2.2. Types de formulations

AL – Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 6

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique Catégorie 1 Liquide inflammable, cat 3 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeur inflammable H290 : Peut être corrosif pour les métaux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeur inflammable H290 : Peut être corrosif pour les métaux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants P103 : Lire l'étiquette avant utilisation P201 : Se procurer les instructions avant l'utilisation



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



anses

	<p>P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité</p> <p>P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer</p> <p>P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche</p> <p>P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine</p> <p>P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception</p> <p>P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant</p> <p>P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles</p> <p>P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques</p> <p>P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols</p> <p>P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé</p> <p>P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail</p> <p>P273 : Eviter le rejet dans l'environnement</p> <p>P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage</p> <p>P281 : Utiliser l'équipement de protection individuel requis</p> <p>P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon</p> <p>P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher</p> <p>P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer</p> <p>P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer</p> <p>P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin</p> <p>P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin</p> <p>P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise</p> <p>P321 : Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette)</p> <p>P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin</p> <p>P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation</p> <p>P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation</p> <p>P370 + P378 : En cas d'incendie : utiliser... pour l'extinction</p> <p>P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu</p> <p>P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche</p> <p>P403 + P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais</p> <p>P405 : Garder sous clef</p> <p>P406 : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en... avec doublure intérieure résistant à la corrosion</p> <p>P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.</p>
Note	<p>EUH211 : Attention ! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards. Contient du « colophane »</p>

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 6

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Non-professionnels – Peinture antisalissure à matrice insoluble pour voiliers, bateaux de pêche-promenade, vedettes rapides et bateaux à l'échouage ou sur remorque (usage non-professionnel, bateaux < 24m, eau de mer)

Type de produit	TP 21
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Peinture antisalissure haute performance à matrice insoluble recommandée pour voiliers, bateaux de pêche-promenade, vedettes rapides et bateaux à l'échouage ou sur remorque, dans les zones de salissures moyennes à fortes (usage amateur, bateaux inférieurs à 24m, eau de mer).
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Milieux marins
Méthode(s) d'application	Application : - au pinceau - au rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produits prêts à l'emploi: 10 m ² /L/couche de peinture 2 couches de peinture (épaisseur totale sèche : 100 µm) Une application par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels (grand public)
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en métal de 0,75 - 2,5 - 5L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Non-professionnels – Peinture antisalissure à matrice insoluble pour voiliers, bateaux de pêche-promenade, vedettes rapides et bateaux à l'échouage ou sur remorque, y compris les bateaux restant à flot toute l'année (usage non-professionnel, bateaux < 24m, eau de mer).

Type de produit	TP 21
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Peinture antisalissure à matrice insoluble pour voiliers, bateaux de pêche-promenade, vedettes rapides et bateaux à l'échouage ou sur remorque, y compris les bateaux restant à flot toute l'année (usage non-professionnel, bateaux inférieurs à 24m, eau de mer).
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Milieux marins
Méthode(s) d'application	Application : - au pinceau - au rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produits prêts à l'emploi: 10 m ² /L/couche de peinture 2 couches de peinture (épaisseur totale sèche : 100 µm) Une application par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels (grand public)
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en métal de 0,75 - 2,5 - 10L

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 6

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- La durée de vie en service du produit dépend directement de l'épaisseur de la peinture appliquée mais ne doit pas être supérieure à celle évaluée par les risques.
- Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter à la dose d'application recommandée, des conditions environnementales et de l'usage du bateau. Pour information, les essais d'efficacité ont été réalisés avec une épaisseur de couche de 100 µm pendant 7 à 14 mois
- Ne pas utiliser sur les coques en aluminium.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Respecter les instructions d'utilisation.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Mélanger le produit avant utilisation
- Les activités d'application de la peinture, d'entretien et de réparation des coques doivent être menées dans une zone confinée afin d'empêcher tout rejet vers l'environnement. Ces activités doivent avoir lieu sur un sol imperméable ou un sol recouvert d'un matériau imperméable. Tous les rejets issus de l'application du produit, de la maintenance et de la réparation des coques doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) des lunettes et un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant l'application du produit.
- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 4 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant le retrait de la peinture.
- Se laver les mains après manipulation du produit.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas toucher le produit pendant l'application.
- Tenir les personnes non équipées d'EPI en dehors de la zone de traitement.
- Les enfants doivent être tenus à l'écart des supports peints pendant le séchage de la peinture.
- Le retrait de l'ancienne peinture et l'application de la nouvelle ne doivent pas être réalisés le même jour.
- L'étiquette du produit doit contenir des pictogrammes bien visibles indiquant que des gants, une combinaison, des lunettes et un masque respiratoire sont nécessaires.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, avoir l'emballage du produit ou l'étiquette à portée de main
- EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 2 ans
- Ne pas stocker le produit à une température supérieure à 25°C
- Protéger le produit du froid
- Stocker hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 6

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	A4 YACHTING				
Numéro d'autorisation	FR-2024-0052-6-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	35
Xylène	1,2 diméthylbenzène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	9
Ethylbenzène	Ethylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	2,25
Toluène	1-Méthylbenzène	Formulant	108-88-3	203-625-9	0,18
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,027
Dioxyde de titane	dioxyde de titane	Formulant	13463-67-7	236-675-5	5
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	10,5
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		18
Dioxyde de silicium		Formulant	7631-86-9	231-545-4	0,18
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	3

Nom commercial	AVISO NB				
Numéro d'autorisation	FR-2024-0052-6-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	35
Xylène	1,2 diméthylbenzène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	7,3
Ethylbenzène	Ethylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	2,25

Nom commercial	AVISO NB				
Numéro d'autorisation	FR-2024-0052-6-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Toluene	1-Methylbenzene	Formulant	108-88-3	203-625-9	0,18
Benzene	Benzene	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,027
Dioxyde de titane	diooxotitanium	Formulant	13463-67-7	236-675-5	7,4
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	8,7
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		17,7
Dioxyde de silicium		Formulant	7631-86-9	231-545-4	0,18
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	5

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 7

1. Information administrative sur le Meta RCP 7

1.1. Identification du Meta RCP 7

Identification	VOYAGE SOLUBLE
-----------------------	----------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 7	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	21 – Produits antisalissure
----------------------------	-----------------------------

2. Composition du Meta RCP 7

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 7

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	39,3	39,3
Xylene	1,2 dimethylbenzene	Formulant	1330-20-7	215-535-7	9	9
Ethylbenzene	Ethylbenzene	Formulant	100-41-4	202-849-4	0	2,25
Toluene	1-Methylbenzene	Formulant	108-88-3	203-625-9	0	0,18
Benzene	Benzene	Formulant	71-43-2	200-753-7	0	0,027
Dioxyde de titane	diooxotitanium	Formulant	13463-67-7	236-675-5	2,5	5
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	11	11
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		18	18
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	3	3

2.2. Types de formulations

AL – Liquide destiné à être utilisé sans dilution



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 7

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique Catégorie 1 Liquide inflammable, cat 3 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeur inflammable H290 : Peut être corrosif pour les métaux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeur inflammable H290 : Peut être corrosif pour les métaux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants P103 : Lire l'étiquette avant utilisation P201 : Se procurer les instructions avant l'utilisation P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P281 : Utiliser l'équipement de protection individuel requis

	<p>P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon</p> <p>P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher</p> <p>P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer</p> <p>P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer</p> <p>P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin</p> <p>P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin</p> <p>P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise</p> <p>P321 : Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette)</p> <p>P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin</p> <p>P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation</p> <p>P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation</p> <p>P370 + P378 : En cas d'incendie : utiliser... pour l'extinction</p> <p>P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu</p> <p>P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche</p> <p>P403 + P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais</p> <p>P405 : Garder sous clef</p> <p>P406 : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en... avec doublure intérieure résistant à la corrosion</p> <p>P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.</p>
Note	<p>EUH211 : Attention ! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards. Contient du « colophane »</p>

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 7

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Non-professionnels – Peinture antisalissure à matrice soluble à libération contrôlée (usage non-professionnel, bateaux < 24m, eau de mer)

Type de produit	TP 21
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Peinture antisalissure à matrice soluble à libération contrôlée, Recommandé pour voiliers, bateaux de pêche, de croisière et bateaux à moteur, mais aussi les Superyachts (usage non professionnel, bateaux inférieurs à 24m, eau de mer).
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Milieux marins
Méthode(s) d'application	Application : - au pinceau - au rouleau



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produits prêts à l'emploi: 10 m ² /L/couche de peinture 2 couches de peinture (épaisseur totale sèche : 100 µm) Une application par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnel (Grand public)
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en métal de 2,5 - 5 - 20L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 7

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- La durée de vie en service du produit dépend directement de l'épaisseur de la peinture appliquée mais ne doit pas être supérieure à celle évaluée par les risques.
- Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter à la dose d'application recommandée, des conditions environnementales et de l'usage du bateau. Pour information, les essais d'efficacité ont été réalisés avec une épaisseur de couche de 100 µm pendant 18 mois
- Ne pas utiliser sur les coques en aluminium.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Respecter les instructions d'utilisation

5.2. Mesures de gestion de risque

- Mélanger le produit avant utilisation
- Les activités d'application de la peinture, d'entretien et de réparation des coques doivent être menées dans une zone confinée afin d'empêcher tout rejet vers l'environnement. Ces activités doivent avoir lieu sur un sol imperméable ou un sol recouvert d'un matériau imperméable. Tous les rejets issus de l'application du produit, de la maintenance et de la réparation des coques doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations

sur le produit) des lunettes et un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant l'application du produit.

- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 4 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant le retrait de la peinture.
- Se laver les mains après manipulation du produit.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas toucher le produit pendant l'application.
- Tenir les personnes non équipées d'EPI en dehors de la zone de traitement.
- Les enfants doivent être tenus à l'écart des supports peints pendant le séchage de la peinture.
- Le retrait de l'ancienne peinture et l'application de la nouvelle ne doivent pas être réalisés le même jour.
- L'étiquette du produit doit contenir des pictogrammes bien visibles indiquant que des gants, une combinaison, des lunettes et un masque respiratoire sont nécessaires.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, avoir l'emballage du produit ou l'étiquette à portée de main
- EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale
En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 2 ans
- Ne pas stocker le produit à une température supérieure à 25°C
- Protéger le produit du froid
- Stocker hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 7

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	A88 YACHTING				
Numéro d'autorisation	FR-2024-0052-7-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	39,3
Xylene	1,2 dimethylbenzene	Formulant	1330-20-7	215-535-7	9
Ethylbenzene	Ethylbenzene	Formulant	100-41-4	202-849-4	2,25
Toluene	1-Methylbenzene	Formulant	108-88-3	203-625-9	0,18
Benzene	Benzene	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,027
Dioxyde de titane	diooxotitanium	Formulant	13463-67-7	236-675-5	5
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	11
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		18
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	3

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 8

1. Information administrative sur le Meta RCP 8

1.1. Identification du Meta RCP 8

Identification	VOYAGE INSOLUBLE
-----------------------	------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 8	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	21 – Produits antisalissure
----------------------------	-----------------------------

2. Composition du Meta RCP 8

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 8

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	39,3	39,3
Xylene	1,2 dimethylbenzene	Formulant	1330-20-7	215-535-7	6,10	6,10
Ethylbenzene	Ethylbenzene	Formulant	100-41-4	202-849-4	0	1,53

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Toluene	1-Methylbenzene	Formulant	108-88-3	203-625-9	0	0,12
Benzene	Benzene	Formulant	71-43-2	200-753-7	0	0,023
Dioxyde de titane	diooxotitanium	Formulant	13463-67-7	236-675-5	0	7,10
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	8,9	8,9
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		17,1	17,1
Dioxyde de silicium		Formulant	7631-86-9	231-545-4	0	0,17
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	4,90	4,90

2.2. Types de formulations

AL – Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 8

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique Catégorie 1 Liquide inflammable, cat 3 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeur inflammable H290 : Peut être corrosif pour les métaux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeur inflammable H290 : Peut être corrosif pour les métaux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants P103 : Lire l'étiquette avant utilisation P201 : Se procurer les instructions avant l'utilisation P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



anses

	<p>sécurité</p> <p>P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer</p> <p>P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche</p> <p>P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine</p> <p>P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception</p> <p>P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant</p> <p>P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles</p> <p>P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques</p> <p>P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols</p> <p>P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé</p> <p>P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail</p> <p>P273 : Eviter le rejet dans l'environnement</p> <p>P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage</p> <p>P281 : Utiliser l'équipement de protection individuel requis</p> <p>P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon</p> <p>P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher</p> <p>P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer</p> <p>P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer</p> <p>P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin</p> <p>P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin</p> <p>P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise</p> <p>P321 : Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette)</p> <p>P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin</p> <p>P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation</p> <p>P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation</p> <p>P370 + P378 : En cas d'incendie : utiliser... pour l'extinction</p> <p>P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu</p> <p>P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche</p> <p>P403 + P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais</p> <p>P405 : Garder sous clef</p> <p>P406 : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en... avec doublure intérieure résistant à la corrosion</p> <p>P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
<p>Note</p>	<p>EUH211 : Attention ! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards. Contient du « colophane »</p>

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 8

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Non-professionnels – Peinture antisalissure insoluble pour bateaux restant à flot toute l'année, bateaux de plaisance ou bateaux à vitesse maximale < 25 nœuds (usage non-professionnel, bateaux < 24m, eau de mer).

Type de produit	TP 21
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Peinture antisalissure insoluble pour bateaux restant à flot toute l'année, bateaux de plaisance ou bateaux à vitesse maximale 25 nœuds (usage amateur, bateaux inférieurs à 24m, eau de mer).
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Milieux marins
Méthode(s) d'application	Application : - au pinceau - au rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produits prêts à l'emploi: 10 m ² /L/couche de peinture 2 couches de peinture (épaisseur totale sèche : 100 µm) Une application par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels (grand public)
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en métal de 0,75 ou 2,5L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 8

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- La durée de vie en service du produit dépend directement de l'épaisseur de la peinture appliquée, des conditions environnementales et de l'usage du bateau. Pour information, les essais d'efficacité ont été réalisés avec une épaisseur de couche de 100 µm pendant 7 à 17 mois
- Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter à la dose d'application recommandée afin d'assurer l'efficacité pendant au moins une saison d'encrassement.
- Ne pas utiliser sur les coques en aluminium.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Respecter les instructions d'utilisation

5.2. Mesures de gestion de risque

- Mélanger le produit avant utilisation.
- Les activités d'application de la peinture, d'entretien et de réparation des coques doivent être menées dans une zone confinée afin d'empêcher tout rejet vers l'environnement. Ces activités doivent avoir lieu sur un sol imperméable ou un sol recouvert d'un matériau imperméable. Tous les rejets issus de l'application du produit, de la maintenance et de la réparation des coques doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) des lunettes et un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant l'application du produit.
- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 4 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant le retrait de la peinture.
- Se laver les mains après manipulation du produit.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas toucher le produit pendant l'application.
- Tenir les personnes non équipées d'EPI en dehors de la zone de traitement.
- Les enfants doivent être tenus à l'écart des supports peints pendant le séchage de la peinture.
- Le retrait de l'ancienne peinture et l'application de la nouvelle ne doivent pas être réalisés le même jour.
- L'étiquette du produit doit contenir des pictogrammes bien visibles indiquant que des gants, une combinaison, des lunettes et un masque respiratoire sont nécessaires.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, avoir l'emballage du produit ou l'étiquette à portée de main
- EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 2 ans
- Ne pas stocker le produit à une température supérieure à 25°C
- Protéger le produit du froid
- Stocker hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 8

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	ALLEGRO EXTRA NB				
Numéro d'autorisation	FR-2024-0052-8-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	39,3
Xylene	1,2 dimethylbenzene	Formulant	1330-20-7	215-535-7	6,10
Ethylbenzene	Ethylbenzene	Formulant	100-41-4	202-849-4	1,53
Toluene	1-Methylbenzene	Formulant	108-88-3	203-625-9	0,12
Benzene	Benzene	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,023
Dioxyde de titane	diooxotitanium	Formulant	13463-67-7	236-675-5	7,10
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	8,9
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		17,1
Dioxyde de silicium		Formulant	7631-86-9	231-545-4	0,17
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	4,90